

**COMITE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE L'ARACHIDE**  
**« C.N.I.A »**

---

**SITUATION COLLECTE COMMERCIALISATION DES ARACHIDES**  
**6<sup>ème</sup> SEMAINE DU 02 janvier 2017 au 08 janvier 2017**

Pour assurer une bonne organisation de la collecte des arachides 2016/2017, les décisions ci-après ont été prises.

Le prix au producteur de la présente campagne 2016/2017 a été arrêté par le CNIA à 210 F/kg.

L'arrêté interministériel n° 18 323 du 07 décembre 2016 a fixé à 210 f cfa par kilogramme le prix plancher de collecte de l'arachide pour la présente campagne 2016 – 2017.

La circulaire n° 2089/MAER/DA du 01 décembre 2016 a fixé le démarrage de la campagne au 01 décembre 2016.

Elle précise notamment que tous les achats doivent se faire aux points de collecte avec l'exception que les centres de réception des exportateurs peuvent être des points de collecte pour les producteurs situés dans un rayon de cinq (5) km.

En application des dispositions de l'arrêté interministériel n° 18 323 du 07 décembre 2016 et de la circulaire n° 2089/MAER/DA du 01 décembre 2016, le Directeur du Commerce intérieur, par lettre circulaire du 13 décembre 2016, a instruit ses services régionaux des diligences à faire notamment au niveau des points de collecte comme des centres de réceptions y compris ceux des exportateurs.

C'est dans ce cadre que le CNIA et le COPEGA se concertent encore pour avoir la liste des exportateurs ainsi que leurs points de collecte et centres de réception.

Pour le moment, le COPEGA compte 32 membres.

Il est rappelé que les membres du COPEGA vendent leurs collectes sur le marché intérieur comme à l'exportation.

La lettre circulaire n° 2146 MAER/DA du 14 décembre 2016 a fixé les prix de collecte des semences certifiées (programme de multiplication de semences) de la campagne agricole 2016 – 2017.

La lettre circulaire n° 2206 MAER/DA du 26 décembre 2016 a demandé de procéder à l'affectation des seccos prioritairement aux porteurs de programmes de multiplication ensuite aux opérateurs retenus pour la collecte des semences écrémées.

## Gestion des exportations d'arachides

Les exportations sont permises dans le cadre des lois et règlement en vigueur.

Une taxe sur les exportations est annoncée lors du Conseil interministériel du 28 décembre 2016 : 15 f/kg pour les arachides en coque et 40 f/kg pour les arachides décortiquées.

## Remise en état et poinçonnage du matériel de collecte

Les deux opérations menées en même temps sont en cours de réalisation sur tout le territoire national par les détenteurs de points de collecte en rapport avec les services régionaux du Ministère du Commerce, du Secteur Informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME.

## Attribution des points de collecte

Des réunions de concertation ont été organisées sous l'égide du CNIA au niveau des régions de Diourbel (le 24 novembre 2016), de Kaolack (le 25 novembre 2016) et de Ziguinchor (le 26 novembre 2016) qui abritent les centres de réception des arachides d'huilerie des unités industrielles en présence des différents acteurs (huiliers, opérateurs privés stockeurs, organisations de producteurs ...) pour procéder à l'affectation provisoire des points de collecte.

La situation provisoire des points de collecte attribués se présente comme suit au 12 décembre 2016 :

STRUCTURES	POINTS DE COLLECTE	NOMBRE D'OPERATEURS
<b>CAIT</b>	<b>154</b>	<b>51</b>
COPEOL ZONE CENTRE	511	224
COPEOL ZONE SUD	36	1
<b>SOUS TOTAL COPEOL</b>	<b>547</b>	
SONACOS ZONE NORD	458	111
SONACOS ZONE CENTRE	619	230
SONACOS ZONE SUD	363	192
<b>SOUS TOTAL SONACOS</b>	<b>1440</b>	
<b>WAO</b>	<b>139</b>	<b>43</b>
<b>PATISEN</b>	<b>33</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2313</b>	

**NB** : le total des opérateurs est inférieur au nombre de points de collecte, chacun pouvant en avoir plusieurs et livrer à différentes structures.

## Retrait des agréments et remise des documents de commercialisation

Les opérations sont en cours.

Les documents de commercialisation (reçus d'achat, lettres de voitures) et les cachets remis aux Chefs de village des lieux d'implantation des points de collecte pour l'authentification de l'origine des graines sont aussi parties intégrantes du dispositif mis en place.

Ces supports sont indispensables pour établir la traçabilité des opérations de collecte, d'évacuation et de réception des graines.

### Situation des réceptions au 07/01/2017

La situation des réceptions dans les différents centres se présente comme suit :

#### ➤ SONACOS

<b>SONACOS</b>	<b>Cumul réceptions (en kg)</b>	<b>Camions en attente</b>
LYNDIANE	16 090 720	72
DIORBEL	12 514 560	30
LOUGA	5 927 327	12
ZIGUINCHOR	2 483 771	17
<b>Total SONACOS</b>	<b>37 016 378</b>	<b>131</b>

**SONACOS** a reçu un total de **37 016 T 378** au 07 janvier 2017.

Il y a **131** camions en attente.

#### ➤ COPEOL

**COPEOL** a reçu un total de **32 545 T 912** au 07 janvier 2017.

Il y a **49** camions en attente.

#### ➤ CAIT

Le **CAIT** a reçu un total de **28 T 027** au 07 janvier 2017.

Le **CAIT** n'a pas encore repris ses réceptions.

Le tonnage initialement reçu sert de test pour déterminer les caractéristiques des arachides issues de l'hivernage 2016.

#### ➤ WAO (West African Oils)

**WAO** a reçu un total de **7 837 T 384** au 07 janvier 2017.

Il y a **04** camions en attente.

## ➤ PATISEN

PATISEN a confié sa collecte à MANOBI qui compte travailler avec le CCPA.

Le résultat des négociations entre MANOBI et le CCPA n'est pas encore transmis au CNIA.

### Synthèse des réceptions (kg)

Au 07 janvier 2017, la synthèse des réceptions se présente comme suit :

STRUCTURES	Cumul réceptions	Camions en attente
SONACOS	37 016 378	131
COPEOL	32 545 912	49
CAIT	28 027	-
WAO	7 837 384	4
PATISEN		-
<b>Total</b>	<b>77 427 701</b>	<b>184</b>

### Financement des acteurs

Les créances des opérateurs sur l'Etat (subvention intrants) sont en cours de règlement.

L'Etat prévoit de renouveler le fonds de commercialisation pour la constitution d'un stock de semences d'arachide de 55.000 T de certifiées et 20.000 T d'écramées pour un montant de 11,5 milliards logé à la CNCAS.

Concernant le paiement des réceptions par les huiliers, les ressources financières sont disponibles pour leurs règlements réguliers.

**SONACOS SA**, le montant payé au titre de ses réceptions n'est pas encore disponible.

**COPEOL**, les réceptions payées s'élèvent à **1 733 934 863 F CFA** au 18 décembre 2016.

**WAO** a payé un montant de **992 237 089 F CFA** au 25 décembre 2016.

### Situation des exportations au 07 / 01 / 2017

Le COPEGA a déjà donné une première liste de **32** exportateurs agréés avec leurs contacts et centres de réception.

Le CNIA a eu plusieurs séances de travail avec le COPEGA sans qu'il y ait pour le moment un accord sur un dispositif précis de travail.

Cette liste a été communiquée aux Directions de l'Agriculture (DA), de la Protection des Végétaux (DPV) et du Commerce Intérieur pour suivi.

Les collectes et exportations des membres du COPEGA ne sont pas encore disponibles au CNIA.

Dakar, le 10 janvier 2017